



MK

en Seine-&Marne

le Bulletin d'Information du Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de Seine-&Marne



Le Mot du Président

A l'approche de cette fin d'année, c'est avant tout aux fêtes prochaines et à ses moments de joies familiales que tout le monde pensera. C'est à vous toutes et tous que le Conseil de Seine-&Marne souhaite d'excellents moments de convivialité et de bonheur.

Mais, s'il est encore tôt pour des vœux de Bonne Année, il faut cependant souhaiter que 2011 soit riche de temps forts sur les plans professionnel et ordinal.

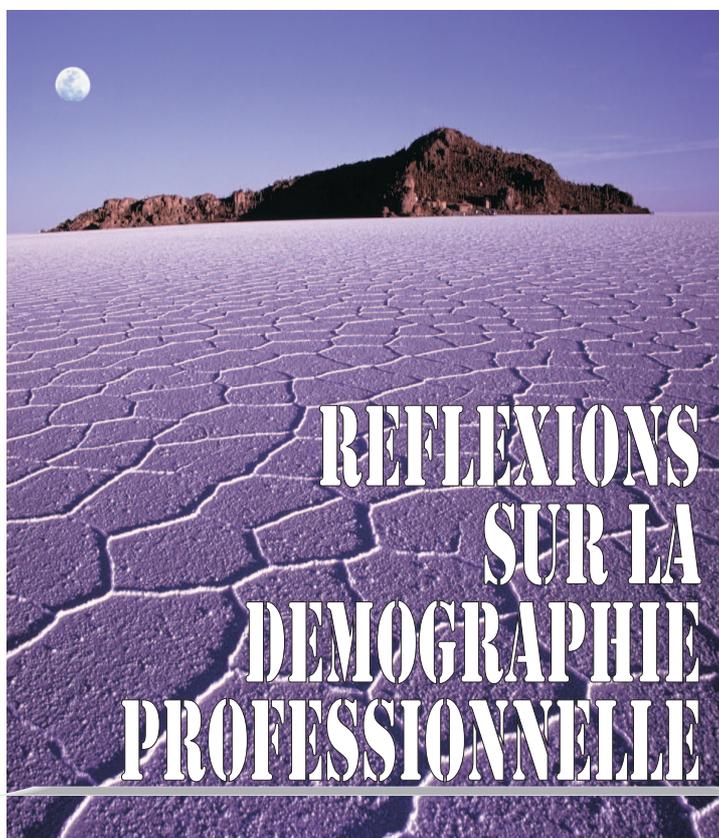
Ainsi, tous les éléments de la Loi HPST ne sont pas encore effectifs et certains de ces retards diffèrent encore la finalisation définitive du Tableau de l'Ordre. Quelques rares professionnels manquent encore à l'appel et la bienveillance dont ils ont cru pouvoir bénéficier à tort ne sera certainement pas de mise pour 2011.

Question exercice quotidien, tout masseur-kinésithérapeute seine-&-marnais a conscience de la réelle problématique que constitue la démographie professionnelle dans notre département, comme dans bien d'autres en France. Une réflexion sur les déficits d'installation dans certains secteurs sur le point de s'établir avec plusieurs structures institutionnelles locales. Il s'agit de créer une réelle prise de conscience des politiques et des responsables locaux. La présence de l'Ordre de Seine-&Marne devrait faciliter celle-ci dans les prochaines discussions à ce sujet.

Chacun d'entre nous prendra conscience de l'importance grandissante de voir une structure comme la nôtre continuer de faire sa place au sein de toutes ces institutions. C'est aussi bien dans le monde libéral que celui salarié que nous pourrions représenter notre profession, asseoir avec force celle-ci à sa vraie place dans le domaine de la Santé Publique et influencer avec attention son évolution dans le futur.

Très bonne fin d'année, excellents fêtes et tous nos vœux de Bonne Année.

Pierre-Philippe ERRARD



Editorial

par Pierre ROBERT, trésorier

Dans cette période troublée par l'économie, la "crise", le vieillissement de la population, la retraite et autres conséquences de la géronto-croissance, tout le monde s'accorde à dire que notre profession doit évoluer.

Que ce soit sur les études de Kinésithérapie, l'accès aux soins ou notre place au sein des autres professions de santé, la réforme doit s'imposer ! Mais attention à notre capacité d'assurer la place d'une kinésithérapie moderne et adaptée à notre société.

Notre démographie professionnelle est un enjeu important qu'il nous faut prendre en compte impérativement. Au niveau national, la moyenne est de 108 kinésithérapeutes pour 100.000 habitants avec

Editorial (suite page 1)

de grosses disparités comme celles de Paris et de la Creuse. La densité seine-et-marnaise est de 54,5/100.000 habitants, avec des zones professionnellement désertiques dans l'un des départements les plus étendus de France.

Nous vous invitons à la réflexion, plus loin dans ce journal sous la forme d'un questionnaire quant au devenir de notre profession. N'hésitez pas à nous envoyer votre opinion et vos idées.

Dans ce numéro également est abordée la future formation sur les cancers de la peau organisée prochainement par votre Conseil Départemental dans ses locaux melunais.

De même, vous saurez tout sur l'assurance dépendance contractée par le CNO pour l'ensemble des professionnels inscrits au Tableau de l'Ordre.

Bonne lecture et bonnes fêtes à toutes et tous

Deux Ordres au service de leurs professions

par Pierre-Philippe ERRARD

Nos amis Infirmiers sont parmi les derniers à s'être dotés d'un Ordre Professionnel et la Seine-&-Marne se voit donc depuis cette année avec deux Ordres paramédicaux d'importance, celui des Infirmiers et le nôtre.

Nous ne serons pas trop de deux pour venir occuper la scène face à des institutionnels départementaux qui semblent parfois limiter leurs consultations au seuls prescripteurs que sont les Médecins. Certains oublis malheureux ont même émaillé l'organisation de quelques rencontres et colloques, preuve, s'il en était besoin, que le pli n'est pas encore pris et qu'il faudra à nos structures travailler et travailler encore avec les politiques pour que, les prémices de tout Ordre réalisés, ils prennent conscience que la Santé se décline en plusieurs professions. Non content d'avoir la possibilité de trouver un médecin, tout citoyen seine-&-marnais doit pouvoir décemment espérer trouver des paramédicaux présents et disponibles en terme d'offres de santé.

Pas de doute, il reste encore beaucoup de travail à réaliser pour que nos professions soient écoutées des politiques et des institutionnels mais aussi pour qu'elles bénéficient d'un soutien fort face aux attaques qu'elles peuvent subir de la part de professionnels dont la Santé n'a nullement besoin.

Dans les prochains jours de l'année nouvelle, le Conseil de Seine-&-Marne recevra le président Fabrice PESTEL et ses collègues du Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers de Seine-&-Marne. Au-delà du caractère traditionnel de cette période d'échange de vœux, celui que j'exprimerai en votre nom sera la volonté réciproque d'un échange confraternel, permanent et fructueux entre nos deux structures seine-&-marnaises pour le plus grand bien de nos deux belles professions.

Entraide Dépendance

par Pierre ROBERT, trésorier

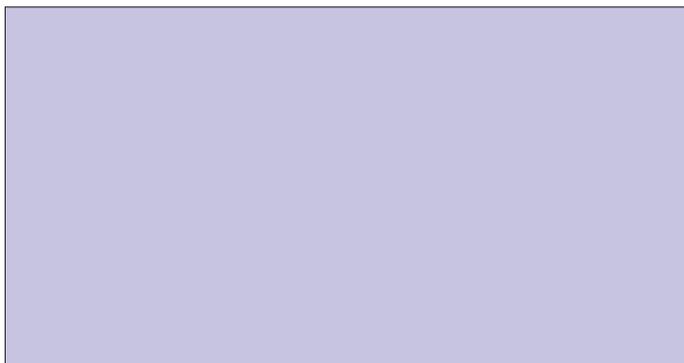
S'il est une mesure qui fait l'unanimité auprès de nos confrères, c'est bien celle prise cette année par le Conseil National de consacrer 3% de nos cotisations ordinaires à la mise en place d'une «Garantie Dépendance» active depuis le début de l'année.



Les modalités d'application sont les suivantes :

- Le Masseur-Kinésithérapeute âgé de moins de 65 ans, inscrit au Tableau de l'Ordre et à jour de sa cotisation ordinale bénéficiera d'une couverture «Dépendance totale accidentelle» soit, le versement d'une rente mensuelle de 230€ et du versement unique d'un capital de 500€ «aménagement du domicile-1ères dépenses ».
- Le Masseur-Kinésithérapeute âgé de 65 ans et plus, inscrit au Tableau de l'Ordre et à jour de sa cotisation ordinale bénéficiera d'une couverture «Dépendance totale toutes causes» soit, le versement d'une rente mensuelle de 600€ et du versement unique d'un capital de 1.000€ «aménagement du domicile -1ères dépenses»

Chacun d'entre nous connaît le coût d'une assurance dépendance, inaccessible pour l'immense majorité, aussi je trouve cette décision humaniste et solidaire. Toute proposition d'entraide au service de la profession doit être saluée, la mutualisation des frais par le Conseil National entraîne la possibilité de cette couverture pour tous.



REFLEXIONS SUR LA DEMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE

DOSSIER

Aborder le sujet de la démographie des Masseurs-Kinésithérapeutes en Seine-&-Marne reste du domaine de l'interrogation mais également de celui d'une réelle inquiétude. Comment un département francilien comme le nôtre peut-il connaître une telle population professionnelle, insuffisante et mal disposée géographiquement alors même que les départements voisins de la Région semblent sensiblement moins impactés par les difficultés d'une démographie en pleine régression ?

Plus qu'une simple étude statistique, les informations reprises dans ce document issues de la très sérieuse Caisse Nationale de l'Assurance Maladie et corroborées par la récente Agence Régionale de Santé (A.R.S), digne remplaçante des D.R.A.S.S démontrent un réel souci de santé publique dans notre département.

Population, une disparité francilienne alarmante

Si chacun sait que l'on peut faire tout dire ou presque aux chiffres, certains éléments ne peuvent être qu'alarmants, et le mot n'est pas trop faible. Jugez-en plutôt en comparant la situation seine-&-marnaise et en la mettant en face de certaines données franciliennes.

Alors même que nos départements franciliens concernent a priori une population socioprofessionnelle comparable, en l'espace de cinq années, la densité de masseurs-kinésithérapeutes entre le 77 et la région ne cesse de se creuser. En 2006, elle était de 53,2 MK pour 100.000 habitants comparée aux 71,9 franciliens. Mais deux années plus tard, l'écart passe de 18,7 à

Une Profession vieillissante

Un simple examen de la pyramide des âges de notre profession seine-&-marnaise démontre que sans un réel "plan de bataille" rondement mené, le département déjà faiblement doté en masseurs-kinésithérapeutes va connaître d'insurmontables problèmes d'accès aux soins. En termes de féminisation, il est clair que notre profession est sur la voie de la féminisation à en juger par les deux tranches d'âge récentes (60 femmes contre 30 hommes). Mais au-delà du caractère que certains qualifieraient d'anecdotique, il est à noter que nos éminentes consœurs ont un mode de travail différent de par leurs responsabilités familiales et qu'elles décident souvent de s'orienter vers un exercice à temps partiel. Et là, le problème se creuse !



Revenons aux chiffres des tranches d'âge. Si l'on estime autour de 45 ans, la mi-carrière d'une kinésithérapeute, ce sont 448 d'entre eux qui ont franchis cette démarcation contre seulement 368, plus jeunes. De toute évidence, ceux sont, dans une vingtaine d'années, un nombre dramatiquement faible de nos consœurs et confrères qui devront assurés les soins d'une population vieillissante et en nombre croissant. Un vrai casse-tête !



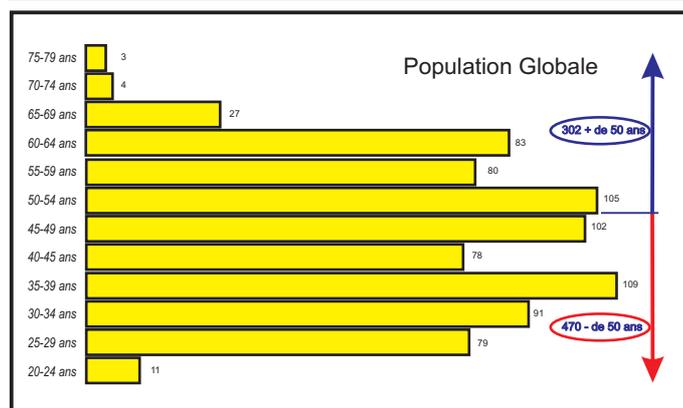
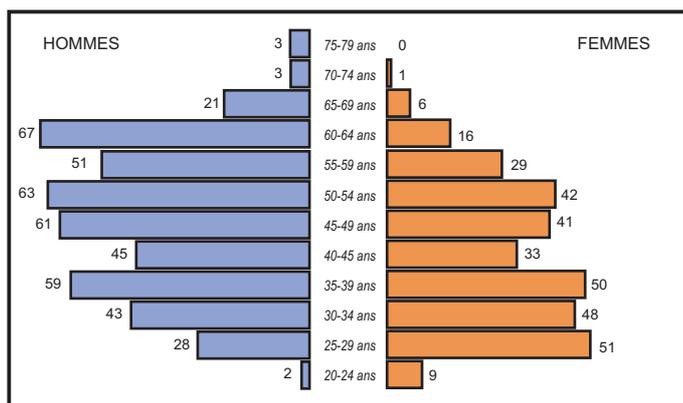
Nouveaux choix pour les Masseurs-Kinésithérapeutes

La Profession évolue et l'on peut y voir le signe d'un renouveau pour notre art. Mais une véritable réflexion se doit d'être menée quant aux difficultés extrêmes que rencontrent de plus en plus de patients à la recherche de thérapeutes pour des rééducations que certains qualifieraient de "classiques". Et que penser de la demande croissante de soins à domicile ?

La population française, en voyant son espérance de vie s'accroître, voit également le nombre de ses pathologies augmenter. Vieillesse mais aussi volonté politique de réduire les hospitalisations et d'encourager le maintien à domicile des personnes âgées, voilà deux éléments à considérer. Les coûts des structures d'accueil mettant à la charge des familles des sommes de plus en plus importantes, il va falloir rendre possible ces prélèvements familiaux et la crise actuelle ne favorise pas le recours aux familles pour cette solidarité que la Loi impose sans pouvoir la rendre réalisable. Résultat, le maintien à domicile, au-delà de l'intérêt psychologique des bénéficiaires, va induire des besoins que certaines réalisations comme les auxiliaires de vie ne vont pas combler.

	SEINE-&MARNE	ILE-de-FRANCE	FRANCE
fin 2006	679 MK	8.288 MK	
	53,2	71,9	73,8
fin 2007	682 MK	8.392 MK	
	53,2	72,2	75,2
fin 2008	699 MK	8.516 MK	
	54,5	73,3	77,4

Ce sont autant de pathologies gériatriques que d'hypothétiques "aide-kinésithérapeutes" ne sauront pas prendre en charge à proprement parler. La "marchothérapie" est une chose, la prise en charge d'un Alzheimer, d'un A.V.C ou d'une neuropathie de la personne âgée, sans oublier les fractures en tous genres sont tout autre chose. De plus la première peut cacher une réelle rééducation orthopédique, de l'équilibre ou neurologique. De vrais professionnels sont indispensables et non des auxiliaires au rabais...



Enfin, l'ostéopathie, loin d'être opposée à la masso-kinésithérapie, a fait les yeux de Chimène à bon nombre d'entre nous qui ont recentré leur activité sur des actes plus rémunérateurs au détriment de ceux qu'ils pratiquaient plus communément au début de leur carrière. D'autant que ces actes sont effectués au cabinet, reléguant les actes à domicile à certains jeunes diplômés ou à des professionnels responsables de leur secteur dans toutes les pathologies qu'il pourrait rencontrer.

Faites connaître votre adresse e-mail
à notre secrétariat 01.60.65.64.17
ou par l'adresse cdo77@ordremk.fr





Domiciles... Non merci !

Vaste sujet que les domiciles... Comme évoqués précédemment, les soins à domicile sont en passe de devenir plus exceptionnels que de trouver une aiguille dans une botte de foin. A la suite de choix "stratégiques", les négociateurs syndicaux de notre profession ont, en leur temps, choisi de favoriser la revalorisation des actes au détriment des déplacements. Ce choix, quand bien même serait-il judicieux, a eu deux conséquences d'importance : celle d'induire une incessante diminution de la "rentabilité" des actes à domicile et par là même, d'encourager le travail au cabinet. Difficile de s'occuper de plusieurs patients au même domicile, difficile de "rentabiliser" le temps de déplacement, difficile d'oublier de payer son gasoil à la pompe, difficile de ne pas changer de temps à autre de voiture... Autant de facteurs qu'à aucun moment, nos "partenaires" sociaux n'ont pris en compte. On verra ou plus exactement on payera plus tard. Dommage pour nos ainées qui devront faire sans !

Les chiffres, toujours eux, sont aussi d'excellents juges de paix. Au 31 décembre 2009, les frais de déplacement chutaient de 5,6% alors que la diminution était moins nette en Ile-de-France (-1,2%) et

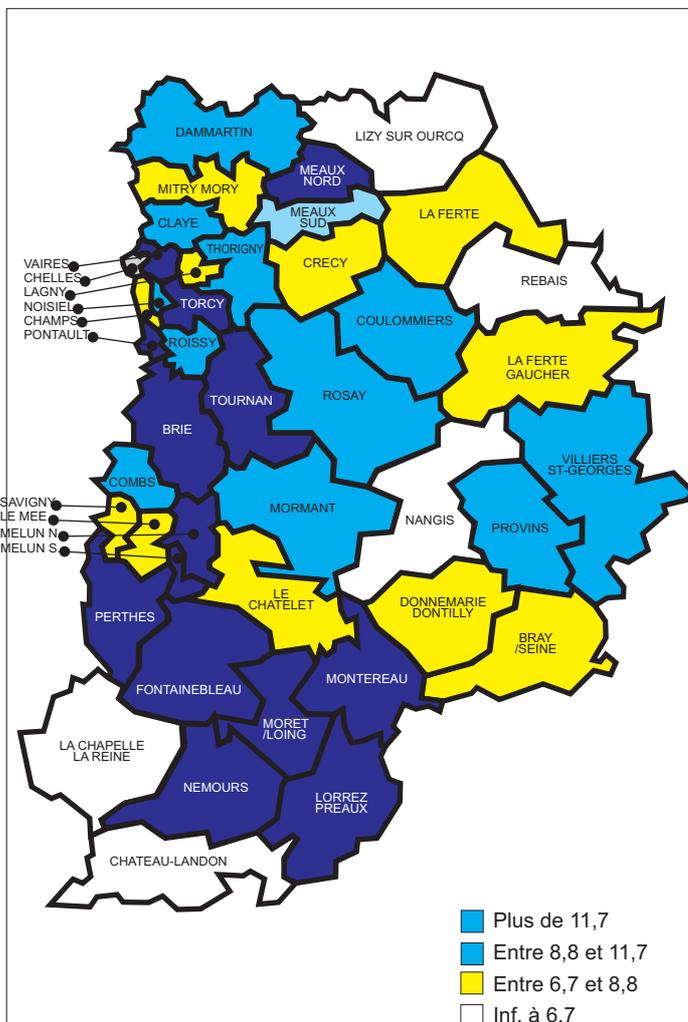
A l'Est, rien de nouveau...

A la lecture des cartes de ce dossier, il est clair que le nombre des masseurs-kinésithérapeutes favorise clairement les zones à forte densité de population. Schématiquement situés le long de la bordure ouest, les cantons les moins mal lotis sont ceux des grands centres urbains (Meaux, Chelles, Lagny, Pontault-Combault, Briecomte-Robert, Melun, Fontainebleau, Nemours). A l'opposé, les zones plus agricoles sont en grande souffrance. Elles semblent ne pas attirer de professionnels et l'argument qualité de vie ne paraît pas s'opposer à une désertification en terme de professionnels de santé. Les autres professions sont dans le même cas de figure...

En reprenant toujours les informations de l'URCAM, le meilleur côtoie le pire dans notre beau département (sic). Des villes de renom comme les grosses agglomérations de Meaux, Melun et Fontainebleau attirent toujours la profession. Ainsi, avec un taux de 9 à 10% (MK/100.000 habitants), elles regroupent à elles seules plus de 150 professionnels. Mais loin de ces « performances », penchons-nous sur le cas de certaines zones comme les cantons de Rebaix (est du département) avec 0,8%, celui de Bray/Seine (3,4%), et là, il vaut mieux ne rien se fracturer, ne pas s'encombrer ou que sais-je encore. Alors, pensez-vous, il ne doit y avoir pas un chat... Détrompez-vous, Le bassin de vie de Rebaix ne compte pas moins de 14.000 habitants pour un seul masseur-kinésithérapeute... En voilà un qui n'est pas prêt de manquer d'activité

Des contacts en cours et à venir

Conscients de la difficulté grandissante de répondre à la demande de soins en kinésithérapie, le Conseil Départemental de Seine-&Marne a d'ores et déjà interpellé le Président du Conseil Général, conscient du problème commun à notre profession comme à celles des autres professions de santé. Une rencontre avec ses collaborateurs est prévue. Une action semblable va être entreprise tant auprès du Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé en Seine-&Marne qu'auprès de l'Assurance Maladie.





Réflexions et Questions sur le futur de notre Kinésithérapie

par Pierre ROBERT, trésorier

Comme annoncé dans l'éditorial, nous vous livrons quelques réflexions et questions qui paraissent fondamentales pour la profession, soit 66.000 Kinés dont 12.000 salariés en France.

- Il y a de plus en plus de professionnels travaillant en groupe notamment à cause des charges de plus en plus lourdes et des rémunérations qui stagnent depuis des années.

- La profession se féminise fortement (45%), avec ces implications. Les femmes, comme beaucoup de jeunes praticiens, ont envie d'allier leur vie professionnelle et leur vie privée et elles ne travailleront pas au détriment d'une vie familiale, comme leurs aînés.

- Les cessations d'activités qui s'accroissent avec le départ à la retraite des générations nées dans les années 1950.

- Les conséquences de la géronto-croissance : on doit faire face à une population vieillissante, les personnes de plus de 65 ans représentant aujourd'hui 17% de la population française. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, c'est une vraie problématique.

Les enjeux professionnels sont proportionnels à cette démographie vieillissante. La prise en compte des pouvoirs publics est-elle à la hauteur de ces enjeux ? Faut-il s'interroger sur cette baisse à venir des MK et la pénurie déjà constatée dans beaucoup de régions ainsi que dans plusieurs zones du 77.

Le Masseur-Kinésithérapeute est-il bien armé dans son devenir professionnel ? Faut-il réformer les études et le DE pour un cycle Licence-Master-Doctorat ?

La rémunération dans le secteur public ne crée-t-elle pas la principale désaffection des MK pour ce mode d'exercice salarié ? N'y a-t-il pas le même constat à faire pour la kinésithérapie à domicile ?

Doit-on ouvrir le numérus clausus d'admission aux études de kinésithérapie ?

Doit-on créer une nouvelle profession d'Aide-Kinésithérapeute ?

Le kinésithérapeute doit-il s'orienter vers d'autres activités plus rémunératrices comme le "bien être" dont la demande est réelle ?

Sur un plan plus régional : faut-il mettre en place un numérus clausus d'installation départementale ?

Faut-il mettre en place avec les élus locaux et les instances administratives une étude conjointe sur la démographie professionnelle et les aides que l'on pourrait allouer pour favoriser certaines installations dans ces zones où la demande en soins kinésithérapeutiques ne peut être satisfaite ?

En tout état de cause, une réflexion et des actions s'imposent, avec un vrai partenariat réunissant tous les acteurs de santé : politiques locaux, l'administration (Préfet, CPAM, ARS...) et les professionnels représentés par le conseil de l'Ordre départemental des MK.

Cette mission rentre parfaitement dans le cadre de la "qualité des soins" actuel et futur, prôné par le ministère de la santé, pour optimiser la demande légitime de la population en soins de kinésithérapie. Soyons acteurs et fondateurs pour ce métier que nous exerçons avec passion !

solidarités



Pourquoi la Seine-&-Marne n'a pas participé cette année

Après s'être associé aux deux premières participations de l'Ordre à cette action de générosité, le Conseil de Seine-&-Marne n'a pas reconduit celle-ci cette année, le nombre de participants en 2010 faisant redouter un succès "relatif". Une analyse de cette situation a permis d'établir que l'action retenue à nouveau cette année semblait ne pas convenir vraiment.

C'est ainsi que 2010 restera une année sabbatique, laissant à chacun l'opportunité de faire un don personnel. Mais dès la prochaine édition, la Seine-&-Marne repartira sur une nouvelle idée, de nature à inciter le plus grand nombre à se mobiliser professionnellement au service du Téléthon. Rendez-vous est d'ores et déjà pris !

Une première pleine de promesses !

Convié par le CROMK à la première Conférence sur la Détection Précoce des Cancers de la Peau, dans un amphithéâtre plein à craquer, comment ne pas avoir été séduit par l'information, la formation et les échanges autour d'un thème de santé public qui concerne tous les professionnels de santé, et notamment notre profession dans sa pratique quotidienne : le dépistage précoce du cancer de la peau.

L'INCa* nous propose un vrai partenariat dans le cadre d'un accord signé en juillet 2008 avec le CNOMK, celui-ci plaçant les kinésithérapeutes comme des acteurs importants dans la détection, l'information et l'orientation des patients susceptibles de développer ce type de cancer.

Un site internet mis en place en juin 2010 va permettre à tous les professionnels de santé concernés (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes) de partager un même support de formation de données actualisées et fournies par l'INCa. (www.e-cancer.fr).

Dans les débats qui ont suivi cette formation, certains comme Eric DELEZIE (Secrétaire Général CROMK) pensent que cette nouvelle attribution rentre parfaitement dans le cadre du diagnostic kinésithérapique. D'autres y voient une nouvelle

compétence donnée aux kinésithérapeutes pouvant se solder par un certificat.

D'autres enfin ont simplement la volonté de s'associer à cette prévention sur le dépistage précoce du cancer "tueur" qu'est le mélanome, permettant ainsi la mise en œuvre rapide du traitement approprié. L'accent est mis sur cette précocité, seule efficacité sur l'issue fatale du mélanome si la prise en charge est trop tardive !

En tout état de cause, me semble t'il, on ne peut rester insensible, à cette volonté de sauver des vies et c'est ce qu'on parfaitement su nous transmettre les conférenciers de cette soirée les Dr. BACCARD et GUIBAL de l'Hôpital Saint Louis.

Si ce sujet vous intéresse, une formation conduite par votre Conseil de l'Ordre Départemental et des dermatologues va vous être proposée prochainement afin d'apprendre à repérer les signes suspects. Dans ce cas, faites-vous connaître auprès de notre Secrétariat au 01.60.65.64.17, par e-mail (cdo77@ordremk.fr) ou à l'aide de la carte-réponse.

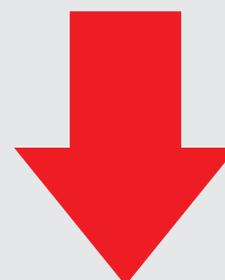
*: L'Institut National du Cancer (INCa), groupement d'intérêt public créé par la loi de santé publique sous la tutelle des ministères de la Santé et de la Recherche, en charge de pérenniser la politique nationale de lutte contre le cancer.

prochainement dans les locaux du Conseil...

SOIREES de FORMATION sur le DEPISTAGE PRECOCE du CANCER de la PEAU

suivi d'un Buffet offert par la Médicale de France

Faites connaître votre intérêt
pour ces soirées en vous faisant connaître
auprès de notre secrétariat (carte-réponse,
tél 01.60.65.64.17, mail à cdo77@ordremk.fr)



**PREMIERE REUNION
JEUDI 20 JANVIER
20h.30**

Nbre de places limité

signalétique

par Pierre-Philippe Errard

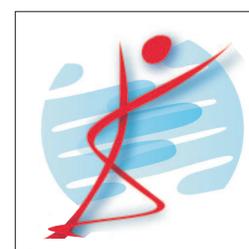
Histoire de Logos

Cet été, le Conseil National a donné à la Profession, un nouveau logo que tout kinésithérapeute pourra utiliser avec l'aval de son Conseil Départemental. Nouveau, ou plus exactement bien connu puisqu'il s'agit en fait d'une réaffectation du logo de l'Ordre. De ce fait, celui-ci se dote maintenant d'un nouveau logo, déclinaison du précédent... Un simple coup d'œil ci-dessous vous en dira plus.

Tout usage du logo de la Profession sera possible avec l'autorisation de votre CDO, à l'image de l'usage de l'enseigne dont la réalisation et l'installation sont cependant réglementées.



le nouveau logo
du Conseil de l'Ordre



le nouveau logo
de la Profession

N.B : Pensez à transmettre votre demande d'utilisation (enseigne, carte professionnelle, etc...) au secrétariat de votre Conseil Départemental

L'email, une communication économique

Dans notre précédente édition d'OMK 77, nous avons déjà demandé aux masseurs-kinésithérapeutes de Seine-&Marne de transmettre à notre secrétariat l'adresse email à laquelle nous pourrions transmettre de l'information ordinaire. Bon nombre d'entre vous nous l'ont transmise mais nos fichiers restent encore incomplets.

Rappelons qu'il s'agit avant toute chose de rendre possible une information efficace et réactive mais également économique... Nous rappelons ci-dessous la façon de faire.

Comment faire ?

Adressez à l'adresse "email.cdo77@orange.fr" à partir de l'adresse e-mail où vous souhaitez recevoir les infos CDOMK 77, un message contenant :

- Vos nom et prénom
- Votre N° d'inscription à l'Ordre (facultatif)
- Votre ville d'exercice professionnel
- L'adresse que vous souhaitez voir utiliser par l'Ordre
- Le mot "CDO 77"

Bis repetita !

Il ne semble pas inutile de rappeler que toute sollicitation pour une inscription à quelque registre ou annuaire que ce soit est formellement interdite d'un point de vue publicitaire. Ce conseil se double d'un avertissement sur le coût prohibitif de l'annonce publiée et la grande difficulté à se départir de relances particulièrement agressives venues de pays européens ou non (Luxembourg, Suisse, Lichtenstein, ...). Cette précaution vaut bien évidemment pour les annuaires papier, les revues, les sites internet, les brochures corporatistes

cdomk77.fr

Le site départemental a repris du service en cette fin d'année... Après quelque repos, la commission communication va s'atteler de nouveau à faire vivre ce site. Prenez donc l'habitude de venir visiter ses pages, celles-ci tenteront de coller au mieux à l'actualité de la Profession et de son Ordre.

Rappelons que son adresse est <http://cdomk77.fr> (sans les traditionnels "www").

Nouveaux Horaires de nos Bureaux

Lundi	9:30 - 12:00
Mardi	14:00 - 16:30
Vendredi	

OMK en Seine-&Marne

est une publication
du Conseil de l'Ordre Départemental
des Masseurs-Kinésithérapeutes de Seine-&Marne

CDOMK 77
31, rue Saint Ambroise 77000 MELUN

tel : 01.60.65.64.17
fax : 01.64.28.53.34
cdo77@ordremk.fr

Bureaux: Lu, Ma, Ve et sur rendez-vous
9:30 - 12:00 et 14:00 - 16:30

Directeur de la Publication :
Pierre-Philippe ERRARD

Comité de Rédaction :
Bernard BONNET - Alain FELDMAN
Fred LOUISIA - Pierre ROBERT
Thierry ZAPHA

Maquette : CDOMK 77 - PPE

© Copyright CDOMK 77 - Déc. 2010

Aucune reproduction partielle ou totale ne pourra être effectuée pour publication sur quelque support que ce soit sans l'autorisation écrite du Directeur de la Publication. Une fois autorisée, cette reproduction devra faire l'objet d'une inscription de crédit texte dans la publication dûment autorisée.